## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES**



## Edition Chronologique n°15 du 15 avril 2011

PARTIE PERMANENTE Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°4

## **ERRATUM**

à la circulaire n° 1108/DEF/DCSCA/SD-REJ/REG relative à la procédure d'habilitation des officiers suppléants des commissaires de l'armée de terre, des commissaires de la marine et des commissaires de l'air pour la réception des actes d'engagement.

Du 1er avril 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation ».

ERRATUM à la circulaire n° 1108/DEF/DCSCA/SD-REJ/REG relative à la procédure d'habilitation des officiers suppléants des commissaires de l'armée de terre, des commissaires de la marine et des commissaires de l'air pour la réception des actes d'engagement.

Du 1er avril 2011

## NOR D E F E 1 1 5 0 3 4 4 Z

Texte modifié:

Circulaire n° 1108/DEF/DCSCA/SD-REJ/REG du 18 mars 2011 (BOC N° 12 du 25 mars 2011, texte 7. ; BOEM 510.1, 511-0.1.1, 512.3).

Référence de publication : BOC N°15 du 15 avril 2011, texte 4.

La circulaire n° 1108/DEF/DCSCA/SD-REJ/REG du 18 mars 2011 est modifiée comme suit :

1. Dans l'intitulé de la circulaire.

Au lieu de :

« réceptoin » ;

Lire: « réception ».

2. Au troisième alinéa du point 2.

Au lieu de :

« La présente circulaire sera publiée au Bulletin officiel des armées. » ;

Lire:

« 3. La présente circulaire sera publiée au Bulletin officiel des armées. ».